



1^{er} RDD

Rapport de développement durable

état des lieux et diagnostic des engagements de la collectivité



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

2024

 OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Préambule

À la faveur de l'évolution de sa démographie, la Ville de La Baule-Escoublac a obtenu en août 2023, un surclassement de sa population la portant, au titre des villes touristiques, au rang des communes de « 80 000 à 150 000 habitants ».

Par ce nouveau positionnement, la ville compte désormais parmi les communes dites « de plus de 50 000 habitants ». Or, ce classement enjoint les communes concernées à quelques obligations dont celle de **la rédaction d'un Rapport Annuel de Développement Durable (RADD)** (décret n°2011-687 du 17/06/2011).

2024 fait donc figure d'année de référence pour débiter la réalisation des RADD à venir.

La Ville de La Baule-Escoublac, n'avait pas attendu ce classement démographique pour placer au cœur de son action les enjeux environnementaux.

De nombreux projets ont abouti, d'autres sont en cours ou sont déjà projetés. Après s'être engagée dans un plan de sobriété énergétique, la commune poursuit désormais son implication dans un plan de développement durable lequel sera mis en valeur par son RADD.

La première initiative relative à ce rapport a été de faire l'état des lieux des actions qui ont été menées par les services communaux en faveur du développement durable. À partir de ce constat, il convient d'exposer la feuille de route des objectifs de la gouvernance politique communale en la matière.

Il est un véritable changement que repenser les actions, les engagements ou les investissements dans une démarche de développement durable. C'est l'objectif final que doit accompagner la constitution de ce rapport qui se définit désormais comme principe incontournable de la stratégie politique communale.

Le RADD devient un outil d'orientation préalable à l'action budgétaire.

Or, selon les caractéristiques du développement durable, ce rapport s'appuiera sur les trois piliers qui le définissent.

En effet, ses caractéristiques doivent s'inscrire dans un développement :

- ▶ économiquement efficace,
- ▶ socialement équitable,
- ▶ écologiquement soutenable.

Cette première année de publication du Rapport Annuel de Développement Durable est une opportunité pour la commune de faire un tour d'horizon sur ses pratiques et ses habitudes et de sensibiliser les agents à la prise en compte de cette dimension au quotidien.

Cette démarche permettra de consolider la feuille de route existante et d'épaissir la trajectoire du développement durable dans l'action de la commune au profit des Bauloises et des Baulois.

Table des matières

I - Feuille de route de l'ordonnance politique relative aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux	3
II . État des lieux des actions de développement durable réalisées ou en cours, au sein de la collectivité.	4
Axe 1 - Attractivité et développement économique de la commune	4
▶ Objectif 1 : adapter la circulation et le stationnement urbain	4
▶ Objectif 2 : entretenir l'attractivité d'une ville touristique et conviviale	8
Axe 2 - Du développement durable solidaire	12
▶ Objectif 3 : une ambition sanitaire et sociale pour le plus grand nombre	12
▶ Objectif 4 : actions citoyennes	15
▶ Objectif 5 : diffuser une sensibilisation aux écogestes	16
Axe 3 - La Baule-Escoublac sobre et responsable	17
▶ Objectif 6 : diminuer les dépenses de l'éclairage public	17
▶ Objectif 7 : poursuite de la maîtrise des consommations d'énergie et lutte contre le gaspillage	18
▶ Objectif 8 : préserver les ressources patrimoniales et culturelles	20
III - les fiches actions relatives aux interventions des services communaux en faveur du développement durable	24

I - Feuille de route de l'ordonnance politique relative aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux

Pour la Ville de La Baule-Escoublac, la transition écologique désigne la transformation profonde et progressive du fonctionnement d'un territoire conduite par différents acteurs (pouvoirs publics, citoyens, associations, entreprises...) pour réduire l'empreinte des activités humaines sur l'environnement et parvenir à un développement durable.

Pour que la transition écologique devienne une réalité pour tous, quatre défis sont à relever :

1. L'intégration du vivant dans nos politiques territoriales

Ce défi consiste à intégrer systématiquement les enjeux de biodiversité dans les projets d'aménagement et les opérations d'urbanisme avec, notamment, la possibilité de mise en œuvre d'un plan paysage visant à rendre l'ensemble de nos projets perméables à la nature et la nature perméable à nos projets. Il en va, par exemple, du futur aménagement de notre centre technique municipal.

2. La transformation des modes de production, de consommation et de vie

La transition écologique implique de transformer profondément nos modèles de production et de consommation. Force est de constater que la production et la consommation de masse, devenues les modèles prééminents en France au cours du XX^e siècle, s'accompagnent d'impacts négatifs sur les territoires : émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique ; pollution de l'air, de l'eau et du sol ; production d'une quantité croissante de déchets ; baisse inquiétante des stocks de certaines ressources ; perte de diversité territoriale et culturelle.

C'est dans ce sens que nous avons un regard attentif sur le développement de la restauration collective. À terme, nous misons sur le développement d'une toile alimentaire qui répertoriera et géolocalisera tous les acteurs jouant un rôle dans la dynamique alimentaire locale (producteurs, transformateurs, transporteurs, distributeurs et consommateurs) et identifiera les flux alimentaires entre eux. Cet outil visera à repérer des opportunités pour mettre en place des circuits courts et lancer de nouveaux projets permettant de renforcer le tissu agricole et alimentaire local.

3. La prise en compte des enjeux de justice territoriale et sociale

La transition écologique ne pourra être menée à bien que si elle est juste et inclusive. Nous misons sur la poursuite du développement des comités consultatifs de quartier afin d'intégrer les habitants aux problématiques rencontrées par la ville.

4. La création de nouveaux mécanismes de coopération et de solidarité entre les territoires

La transition écologique soulève des questions de gestion durable des ressources, de réduction des pollutions, de production d'énergie, de préservation de la biodiversité ou encore de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui dépassent les périmètres administratifs et sectoriels. En outre, la transition écologique n'est ni une compétence propre, ni une compétence spécifique de l'État ou d'un niveau de collectivité territoriale : tous disposent de leviers pour agir.

L'enjeu de coordination de l'action publique est alors triple : entre l'État, la Ville de La Baule-Escoublac, mais aussi entre les différentes compétences présentes sur le territoire, à l'échelle de l'agglomération, pour passer d'actions sectorielles à une politique transversale en faveur de la transition écologique.

Nous avons déjà des réflexions communes sur l'alimentation avec la Société Publique Locale Restauration Presqu'île, sur l'eau et la gestion de l'énergie dont l'objectif est la mise en place d'un approvisionnement de proximité et de qualité pour les unes, la sécurisation des investissements et la diversification des débouchés pour les autres.

Ces défis réinterrogent en profondeur notre mode d'action publique et notre rapport au territoire d'où l'établissement de ce rapport, fruit d'un travail au long cours des services municipaux, dans le droit fil du programme politique.

II . État des lieux des actions de développement durable réalisées ou en cours, au sein de la collectivité

Axe 1

Attractivité et développement économique de la commune

Objectif 1 : adapter la circulation et le stationnement urbain



Le minibus de la ligne 20.



La mairie poursuit l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM – cf. carte) pour maintenir le niveau des offres de transport sur ce même site.

Ce site comprend une gare ferroviaire, une gare routière, des parcs de stationnement pour véhicules (particulier, loueurs, taxis), des parcs à vélos ainsi que des emplacements pour dépose-minute et covoiturage .

Cette infrastructure, un véritable outil au service de la mobilité publique, permet à chaque usager, l'accès aux différents modes de déplacement au sein de la Presqu'île et en direction des grandes destinations.

Développer le réseau de transport collectif local :



Afin de travailler sur une alternative à la mobilité individuelle, l'équipe municipale a mis en place, en collaboration avec Lila-Presqu'île, deux nouvelles lignes de bus (ligne 20 La Baule Est et ligne 20 La Baule Ouest).

Année	Ligne de bus <i>Lila Presqu'île</i>	Moyenne de fréquentation
2021	Ancienne ligne	1150
2022	Nouvelle ligne double	2719
2023		2981
2024		2892

Comparaison de la fréquentation de l'ancienne ligne de bus avec celle des deux nouvelles qui l'ont remplacée.

Ce doublement de circuit complète avantageusement le maillage existant des lignes de bus et augmente de 50 % le nombre de lieux de desserte.

La forte évolution de fréquentation de ces deux lignes confirme la réponse communale au besoin manifeste de moyen de mobilité des Baulois.

Rechercher la fluidité de la circulation

L'attractivité de la Ville étant son front de mer et ses kilomètres de plage, chaque visiteur/touriste tente de les atteindre en voiture.

Le centre-ville en devient alors rapidement encombré. Circonsrit entre sa frontière maritime au sud, et les communes voisines à l'ouest et à l'est (Le Pouliguen, Guérande et Pornichet) le centre-ville de La Baule-Escoublac manque d'espace disponible pour répondre au besoin des visiteurs en quête de place de stationnement.

Aussi, dans l'objectif de désenclaver le centre-ville et avec la contrainte d'un manque d'espace disponible, la Ville a anticipé sur sa stratégie urbanistique : à l'occasion de la modification de son PLU, la commune a retenu un « emplacement réservé ». Ce dernier, situé en périphérie urbaine, répond aux besoins de l'espace nécessaire pour la réalisation d'un parking de dissuasion.

Des zones bleues pour un meilleur partage du stationnement



En appui à l'objectif de décongestion du centre-ville et pour permettre un turn-over des véhicules sur les places de stationnement, la municipalité a opté pour augmenter le nombre de places de stationnement en zone bleue. Ce moyen a été choisi afin d'éviter l'installation de nouveaux horodateurs et appeler les automobilistes à leur propre responsabilité.



Emplacement réservé pour le parking Rond-point du Clos Colin

Développer le covoiturage



Le covoiturage faisant partie des modes de mobilité usuels, la Ville de La Baule-Escoublac, en collaboration avec la Ville de Guérande et Cap-Atlantique La Baule-Guérande agglomération, travaille sur la pertinence des lieux d'implantation des aires de covoiturage. Au vu de la proximité immédiate des communes, il apparaissait judicieux d'envisager une mutualisation de la réalisation de ces aires de covoiturage. Cette mutualisation vise à réduire les dépenses de travaux, à maîtriser la superficie de l'empreinte environnementale et à répondre au besoin du plus grand nombre.



Le covoiturage

Faciliter l'usage de la voiture électrique

Au regard du développement technique et de l'orientation économique, plus de 30 % des véhicules du territoire national seraient électriques ou hybrides-rechargeables en 2035.

Pour répondre à l'enjeu de taille de mettre à la disposition des usagers des bornes de recharge électrique en nombre suffisamment, la commune a fait installer 128 emplacements en 2024.

Une **carte interactive**, disponible sur le site de la Ville, permet de connaître le positionnement géographique de chacune de ces bornes avec leur puissance de charge.

Au-delà de l'implantation des bornes électriques au profit des usagers, l'objectif de la ville est d'amener progressivement à 30 % la part des véhicules électriques au sein du parc automobile communal.



Bornes de recharge électrique

Développer les énergies renouvelables pour les usagers du port

Sur un autre volet que celui des faibles émissions de CO₂, le SIVU du port de La Baule-Le Pouliguen a également délibéré sur l'installation source d'énergie au profit des navigateurs.

Le ponton d'accès aux bateaux doté de panneaux photovoltaïques est désormais source d'énergie électrique d'origine solaire pour les besoins de ses usagers.



Ponton solaire

Favoriser l'usage du vélo et développer les liaisons douces

Dans le cadre de sa politique des transports, La Baule-Escoublac a souhaité développer l'offre de vélos électriques en libre-service.



La Ville peut disposer de jusqu'à 110 vélos en libre-service. Ces derniers sont répartis sur 14 stations installées aux abords de points d'intérêt et d'intermodalité les plus pertinents de la commune. Les près de 4000 adhérents confortent l'équipe municipale dans sa volonté de rendre davantage accessible les solutions de « mobilité douce ». Le vélo en libre-service s'inscrit parfaitement dans cette politique.



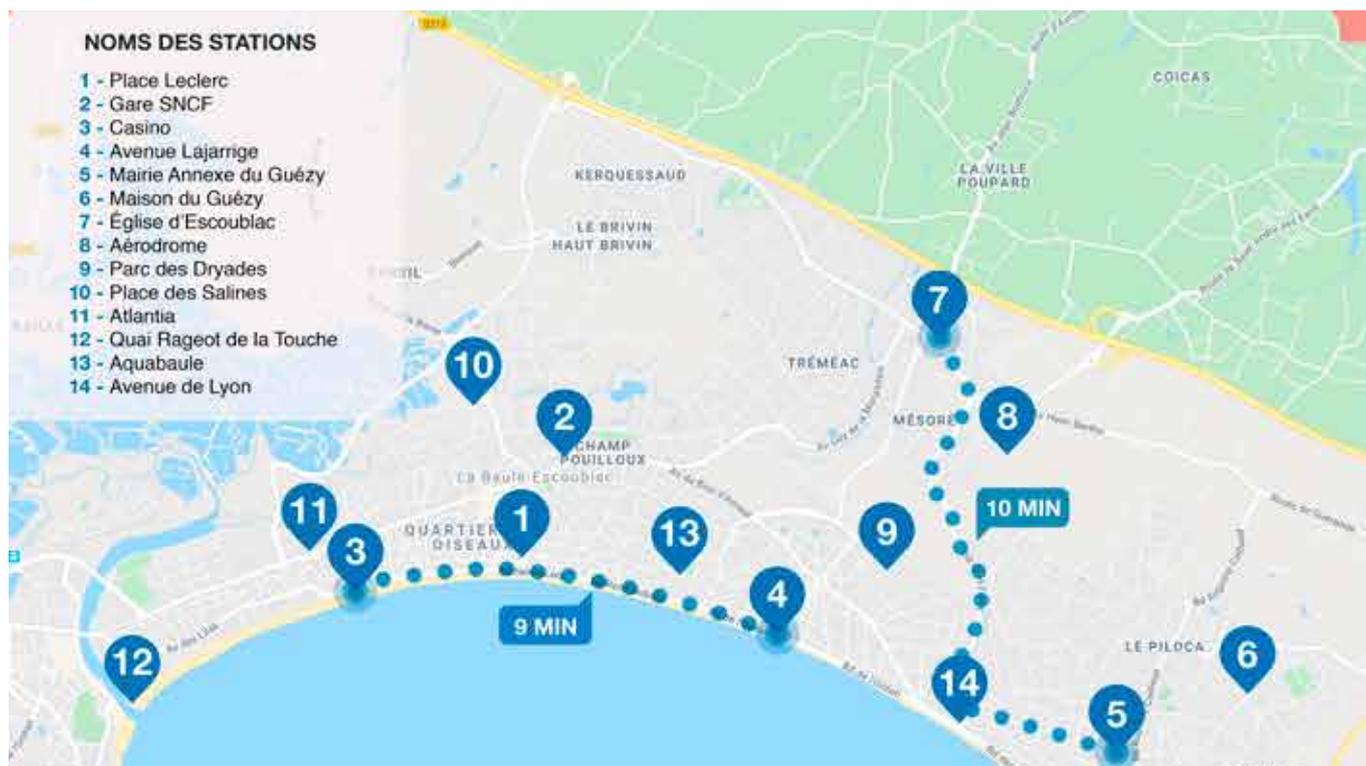
De nouvelles pistes cyclables ainsi que des **Chaussées à Voie Centralisées** (CVCB) ont été installées et sont en cours d'aménagement sur la commune : jonction entre la piste de l'avenue H. Bertho et la route de Rézac, route de Ker Riveau, boulevard Auguste-Caillaud. Les pistes cyclables représentent à ce jour un circuit de 36,5km.

Maintenir l'offre de location de vélos est une évidence. Une troisième borne de gonflage autonome et gratuite vient également d'être installée au Guézy.

Au sein des services municipaux, près d'une quinzaine de vélos électriques sont déployés au profit des agents. La tendance est non seulement de maintenir, mais de développer ce moyen de transport.



Station de gonflage



Favoriser l'aménagement urbain aux voies douces : un plan vélo a été adopté avec l'implantation de 14 stations de vélos libre-service.

Participation à la prévention de la sécurité scolaire routière (PSSR)

Dans le cadre de son plan « Citoyen de demain », un cycle de formation pédagogique sur la prévention routière est assuré par la Police municipale au sein des écoles.

La commune souhaite augmenter sa participation dans la politique de prévention routière. Cette volonté vise à donner une capacité à chaque élève d'emprunter les voies de circulation en toute équité de pratique, de connaissance des risques et des devoirs.

Après observation, on constate régulièrement que pour différentes raisons, nombre d'élèves ne savent pas rouler à vélo.

Pour une question d'équité de connaissance et de maîtrise de la circulation routière, l'apprentissage de la conduite à vélo s'avère le moyen indispensable à chaque élève pour circuler. Aussi, après l'identification des lacunes en la matière chez certains enfants, une formation leur est dispensée pour les rendre autonomes.

Le programme « **savoir rouler à vélo** » enseigné en classe ainsi que la remise de permis piéton et de permis vélo comptent bien parmi ces apprentissages. Il permet aux enfants de bénéficier, avant l'entrée au collège, des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo.

Par ailleurs, l'usage croissant des trottinettes et des vélos électriques génère de nouvelles pratiques en milieu urbain. Au vu du développement actuel de ces modes de transport et des libertés de circulation que semblent de plus en plus s'approprier leurs usagers, il apparaît légitime que des recommandations complémentaires soient transmises aux « jeunes têtes blondes ».

La commune a l'ambition de compléter la prévention routière par une sensibilisation spécifique à la conduite de ces nouveaux moyens de transport.



« Vélo-école » avec la Police municipale.



Encadrer l'usage de la trottinette électrique.



Livret de formation et attestation pour « Savoir rouler à vélo ».

Dans la mesure où la Police municipale est la plus qualifiée dans ce domaine, un projet d'instruction complémentaire lui a été confié.

Favoriser l'écomobilité scolaire

Dans le but d'inclure l'écomobilité dans sa démarche de développement durable, le service de la vie scolaire a intégré le projet MOBY. Ce projet, tourné vers les écoles, vise à inciter les élèves, comme leurs parents, à changer leurs habitudes de transport. L'objectif est de favoriser l'activité physique, réduire les émissions polluantes et rééquilibrer le partage de la voie publique, avec une meilleure autonomie de circulation des enfants.

Après un diagnostic initial, un Plan de Déplacement des Etablissements Scolaires (PDES) est coconstruit entre l'équipe pédagogique de l'établissement, le personnel communal de l'école, les parents et enfin les enfants.



Le partage des voies de circulation

L'équipe municipale a à cœur d'aménager les voies de circulation afin de permettre à chacun de se déplacer selon le mode de transport souhaité.

Le vélo étant le premier moyen autonome de déplacement, la commune a aménagé plus de 50 km de pistes cyclables avec l'ambition de doubler cette distance pour la fin du mandat municipal en cours.

Dans le cadre de la réfection du Pont Chevreil, l'aménagement au profit d'une voie de circulation partagée a été étudié. Ainsi, automobilistes, vélocyclistes et piétons se côtoient sans se gêner dans leur circulation.



Voie partagée sur le Pont Chevreil.

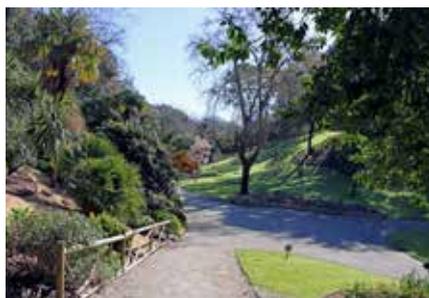
Objectif 2 : entretenir l'attractivité d'une ville touristique et conviviale



Résidence des jeunes actifs de Messemena.



Logements saisonniers du Bois d'Amour.



Parc des Dryades.



Square René Coty.

Des solutions d'hébergement au profit des saisonniers

On ne peut ignorer l'enjeu économique que représente l'activité touristique pour la commune. L'appel de la mer est un atout profitable aux villes du littoral. Les commerçants connaissent ce phénomène de variation d'activités relatif à la migration estivale.

En outre, on observe une évolution des usages qui tend à confirmer l'allongement des séjours des visiteurs/propriétaires et la régularité de leurs venues tout au long de l'année.

Cette période « touristique » s'étend de plus en plus et, en conséquence, les commerçants pâtissent du manque de travailleurs saisonniers dont ils ont besoin sur la durée. Les raisons principales sont la rareté et le prix élevé des logements au regard du niveau des salaires de ces travailleurs saisonniers.

La municipalité a souhaité soutenir les commerçants baulois et trouver des solutions d'hébergement pour les travailleurs saisonniers.

La commune a investi dans la **construction de 20 logements en faveur des saisonniers** (1, avenue du parc de Messemena).

Puis, une trentaine de résidences mobiles ont été également mises en place et inaugurées sur le site de l'ancien camping du Bois d'Amour (22 studios et 9 logements en colocation).

Ces projets municipaux démontrent l'action exemplaire de la Ville pour alimenter le lien « emploi-logement ».

Maintenir l'attractivité du centre-ville par des aménagements arborés.

Dans l'objectif de maintenir le caractère familial et convivial de la Ville de La Baule-Escoublac, l'équipe municipale ne cesse de développer ses **espaces partagés** et **tiers-lieux publics urbains** au profit des Baulois et de tous les visiteurs.

Ces espaces, aménagés aussi bien pour la détente que pour le sport, sont chacun arborés et végétalisés. Certains sont clôturés et donc plus propices à la détente enfantine, mais la majorité sont ouverts et plus sujets aux rencontres.



Jardin de la Victoire.



Le bois des Aulnes.



Espace arboré sur la promenade de mer.

Plus d'une quinzaine de sites sont entretenus pour répondre à la demande de végétalisation des centres-villes.

La forêt d'Escoublac

Nous ne manquerons pas de citer la forêt d'Escoublac située sur la deuxième plus haute dune côtière de France, et qui s'étend sur 47 hectares, au centre de la commune. Ce site a été requalifié et aménagé pour permettre aux usagers d'évoluer dans cet espace naturel en toute sécurité.



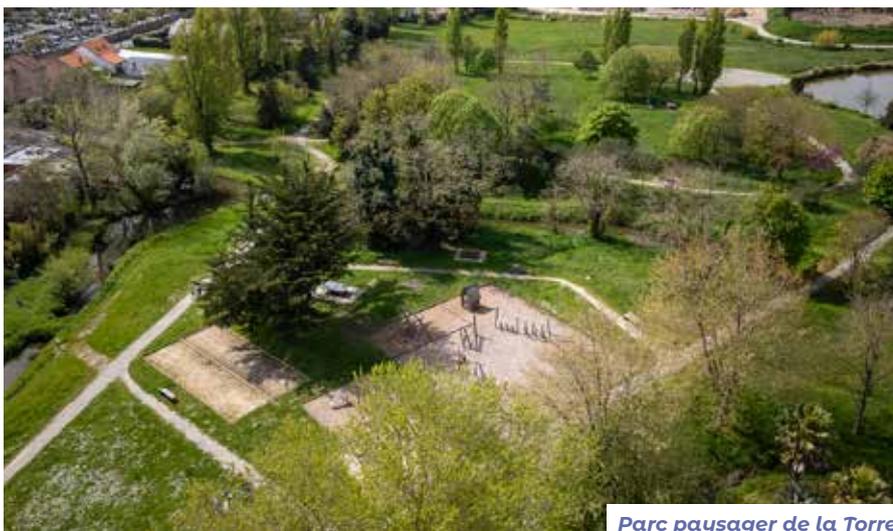
La forêt d'Escoublac.

Les jardins partagés

Dans cet esprit de développement végétal, la Ville prête, avenue Mésoré, près de 6000 m² de terre cultivable dédiée à la réalisation de jardins potagers.

Le fleurissement

Soulignons par ailleurs, l'action de la Ville en faveur du fleurissement de la commune, avec notamment l'organisation du marché aux fleurs. Les services responsables adaptent leurs pratiques et choisissent les essences de plantes les plus adaptées pour résister à l'évolution climatique que l'on connaît. C'est une des raisons pour laquelle la Ville a obtenu le Label 4 Fleurs, témoignages du travail de terrain réalisé au quotidien par les services communaux.



Parc paysager de la Torre.

Prévention des pollutions par les mégots

Dans la poursuite de la protection de notre « environnement marin » cette fois, la commune renouvelle depuis 30 ans, son opération de distribution de cendriers de poche accessibles gratuitement, avec l'objectif de permettre aux fumeurs de participer à la tenue de la voie publique, et d'éviter surtout que cendres et mégots ne viennent polluer durablement notre environnement.



Borne de repérage pour donner l'alerte en forêt.



Jardins partagés avenue Mésoré.



Cendrier de poche 2024.

LA BAULE
labellisée



france congrès
événements & tourisme

Une labellisation pour une « destination innovante et durable »

La Ville de La Baule-Escoublac, a obtenu, au titre de son palais des congrès et des festivals, Jacques Chirac - Atlantia, le label « Destination Innovante Durable ».

En effet cette récompense valorise l'engagement des acteurs institutionnels qui structurent leurs actions en faveur d'un tourisme et d'un événementiel durable.

Le label implique la certification ISO 20121 que La Baule Événement détient depuis 2015 en respectant 8 engagements qui font de La Baule-Escoublac une destination durable.

Les 8 enjeux :

1. Déployer une Gouvernance ouverte & transparente.
2. **Renforcer la mobilité durable** pour s'inscrire dans la trajectoire neutralité carbone à 2050.
3. **Favoriser la consommation responsable** & lutter contre le gaspillage.
4. Faire du **tourisme** un **moteur de l'inclusion**.
5. Valoriser l'économie & **protéger le patrimoine** de la destination.
6. Mobiliser les ressources pour **favoriser l'innovation durable** dans le secteur touristique.
7. Impliquer les touristes, les professionnels & les organisateurs d'événements dans la **dynamique durable**.
8. Apporter une attention spécifique à la **sécurité des publics**

« Ce label « **Destination Innovante Durable** » porte l'ambition de compétitivité de La Baule-Escoublac attendue par les organisateurs sur le marché du tourisme d'affaires et auprès des touristes du monde entier. »

Franck Louvrier

Maire de La Baule-Escoublac
Vice-président de France Congrès Événements



Le palais des congrès et des festivals, Jacques Chirac - Atlantia

Une politique de l'arbre

Dans le cadre de la politique dédiée au patrimoine arboré, l'équipe municipale travaille à trouver le compromis entre le besoin de densification urbaine et celui de préservation de son environnement. Les services communaux s'emploient non seulement à préserver, mais à développer ce patrimoine arboré sur chaque espace propice en choisissant des plantations toujours plus résistantes.

À ce titre, la Ville communique sur l'importance du développement arboré en rappelant toutes les conditions favorables à l'accroissement de la canopée, au travers d'une perspective à l'échelle du temps dont elle a besoin pour se développer, en comparaison de celui bien différent qu'on lui réserve parfois. C'est au prix de l'ensemble de ses actions que la commune contribue, à son niveau, à minimiser l'impact des hautes températures dans son centre urbain.



Canopée de La Baule-Escoublac.



Préservation de l'habitat naturel.



Préservation de la biodiversité.

Une renaturation des espaces urbains

La Ville met tout en œuvre pour l'aménagement d'espaces d'accueil naturel. La direction de l'environnement et du cadre de vie se préoccupe de la préservation de la biodiversité. Les surfaces naturelles sont en effet entretenues par des moyens respectueux de la diversité de la faune et de la flore qui s'y développent. Afin de respecter la période de reproduction des espèces, les cycles biologiques des animaux sont pris en compte dans le planning des interventions d'entretien. Aux fins de préservation des habitats naturels, les tailles, les fauchages et les curages, suivent des protocoles et un calendrier respectueux de la biodiversité.

Dans cet élan, on notera la **suppression des traitements phytosanitaires** concernant le désherbage et la réhabilitation des haies bocagères.

Un **Atlas de la biodiversité communale** (2022-2024) a été réalisé. Ce dernier a l'avantage d'y présenter les mesures de préservations adaptées de la nature inscrite dans notre environnement (parc national de Brière : identification de la faune et de la flore).

La **gestion de l'animal sauvage en ville** fait aussi partie du programme communal dont l'ambition est de pouvoir vivre en harmonie avec notre environnement naturel, en créant un contexte favorable au bien-être animal sédentaire et aux espèces migratoires.



Atlas de la biodiversité communale (2022-2024).

Axe 2

Du développement durable solidaire

Objectif 3 : une ambition sanitaire et sociale pour le plus grand nombre



Dispositif Handiplage.



Le label « Accueil bienveillant ».



Permanence de l'écrivain numérique.

Prise en compte du handicap

Dans le cadre du développement de son action en faveur des personnes en situation de handicap, la Ville a œuvré pour l'accueil d'une Maison de l'inclusion. Cette dernière est située dans l'ancien presbytère et sera prochainement aménagée par Silène Habitat et confiée en gestion à la coopérative HAPI'Coop.

Ce site est aménagé comme nouveau lieu de vie adapté à ces personnes, sous forme de logements partagés et accompagnés afin de (re)trouver ensemble, leur place de citoyens.

La municipalité, décernée du **label Handiplage**, entretient un espace d'inclusion pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la plage.

À l'instar de cette démarche, la Ville organise chaque année la **Journée de l'Inclusion**, laquelle a pour objectif d'informer et de sensibiliser le grand public à la différence et aux différentes formes de handicap.

Sur un autre volet, le **label « Accueil bienveillant »** proposé aux commerçants et hôteliers, vise à améliorer l'expérience client des personnes en situation de handicap dans leur établissement. Afin d'être labellisé, les acteurs économiques doivent s'engager moralement en signant une charte. La volonté de la commune est de proposer un accompagnement personnalisé et une mise en valeur de ces établissements.

Par ailleurs, la direction Sport et la mission Santé de la Ville travaillent avec les associations sportives pour le développement d'offres sportives adaptées au profit des "personnes empêchées", ou des personnes en situation de handicap.

Un **partenariat** a été signé avec la « **TEAM 303** » afin de soutenir les athlètes paralympiques ligériens. Ce partenariat a vocation de faire bénéficier la Ville de l'expertise et du réseau de la TEAM 303 et du comité paralympique et sportif français, via son référent territorial des Pays de la Loire.

Dans le cadre de ses missions, le CCAS participe au développement durable :

Inclusion numérique

Dans le cadre des actions sociales en faveur de sa population, le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'**écrivain numérique** dont la mission consiste à assister les habitants dans leurs démarches numériques dans le cadre de permanences de proximité. Cette mission a été municipalisée dans son intégralité. Elle s'opère dans le respect du règlement général de protection des données personnelles.

20 % de Français ne possèdent pas de moyens numériques (téléphone, tablette, pc...), nombre d'entre eux sont en grande difficulté. Par ailleurs, on sait que, depuis 2023, 100 % des procédures administratives sont censées être dématérialisées.

Il est question ici non seulement des personnes âgées, mais également des 40 % des personnes non diplômées, des 22 % des personnes pauvres et des 24 % des ménages bénéficiaires des minimas sociaux qui n'ont pas d'accès à l'internet fixe à domicile.

De ce constat, il est apparu important pour la commune d'ouvrir un emploi d'écrivain public dédié au conseil numérique, afin d'aider les habitants de la commune dans leurs démarches préalables d'accès à leurs droits et les démarches administratives en général. Sans aide, nombre d'entre eux craignent mal faire, redoutent les sites malveillants ou déplorent les procédures non didactiques.

À cet effet, on relève une demande de rendez-vous de plus en plus importante.

La Ville de La Baule-Escoublac préconise donc de former l'utilisateur à l'outil numérique plus que de le remplacer sur l'instruction des documents qui leur sont personnels.

L'écrivain numérique assure une présence chaque semaine au sein de la mairie et de ses annexes. Tous les rendez-vous actuellement ouverts sont déjà retenus.

Un engagement en faveur de la santé

La municipalité s'est engagée à constituer **un comité de veille sanitaire**, sous l'égide du Dr Élisabeth Hubert, ancienne ministre de la Santé publique et présidente de la fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile.

L'actualité sanitaire de ces derniers temps a renforcé toute la cohérence de création de ce groupe de travail et d'information. En coordination avec l'Agence Régionale de Santé, ce comité a pour objectif principal de récupérer, analyser et diffuser de l'information vérifiée.

« Nous devons prendre le pouls auprès de la population, nous devons être à la fois « caisse de perception et de résonance » ; « être la première ligne de perception, sensibiliser sans inquiéter, détecter les craintes des habitants, faire remonter les informations aux autorités, mettre en place un plan de prévention paraît nécessaire », conseille Élisabeth Hubert.

Des actions sanitaires concrètes

Au-delà de cette Commission Santé créée dès 2020, la commune a concrétisé son engagement dans différents projets :

- ▶ mise sur pied d'un **centre de vaccination** lors de l'épidémie de COVID 19, avec la réalisation de plus de 100 000 vaccinations;
- ▶ création d'un **service municipal dédié** : « **Inclusivité citoyenne et santé** » ;
- ▶ projet de **maison médicale du Bois d'Amour** : rachat et création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Après l'achat du patrimoine en 2021, une première définition des besoins des professionnels de santé a été faite dans le cadre du projet de réhabilitation des locaux de la maison médicale du Bois d'Amour ;
- ▶ **accompagnement actif des professionnels médicaux pour faciliter leur installation** sur la commune ;
- ▶ mise en place d'une **mutuelle communale** pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants ;
- ▶ **mise en relation des personnels de santé avec les organismes d'État** (ARS, CPAM, OMS, CPAM, ...) Échanges avec les professionnels de santé de la CPTS (les communautés des personnels territoriales de santé) ;
- ▶ engagement pour un **contrat local de santé** (CLS) dont les travaux de diagnostics du territoire préalables à la construction du CLS ont été activés. Le service Santé communal collabore avec la coordinatrice intercommunale en charge de la rédaction du CLS.



La maison médicale du Bois d'Amour.



Centre de vaccination lors de l'épidémie de COVID 19.



La mutuelle communale

Un travail de négociation pour une couverture santé accessible au plus grand nombre

L'équipe municipale a souhaité s'engager pour faciliter l'accès aux soins de tous les habitants. Aussi, le service Santé de la Ville a mis en place un **partenariat de mutuelle** avec la Mutuelle MCRN (Mutuelle des Cheminots de la Région de Nantes) afin :

- ▶ d'offrir la possibilité à tous de bénéficier d'une couverture santé individuelle à des conditions tarifaires attractives ;
- ▶ d'apporter une attention particulière au public âgé, aux jeunes, aux non bénéficiaires de la couverture employeur obligatoire ou de l'aide au paiement d'une complémentaire santé solidaire ; via la mise en œuvre d'un service de proximité efficient et la transmission d'une information claire et accessible du suivi de leurs droits ;
- ▶ d'informer les publics souscripteurs et de développer des actions de prévention ciblées.

Le caractère social de ce partenariat réside dans l'opportunité qu'il constitue pour les publics ayant renoncé à la protection complémentaire pour des raisons financières, d'accéder à une mutuelle santé qualitative et durable grâce à l'obtention par la Ville de conditions tarifaires plus favorables que celles du marché.

Action santé

En conséquence, plusieurs actions concrètes de sensibilisation ont été mises en place :

- ▶ En 2022, une action de sensibilisation et de **dépistage des maladies cardio-vasculaires** chez les femmes a été organisée : « **Le Bus du Cœur des femmes** » permettant de leur faire bénéficier gratuitement d'actions d'information, de repérage des maladies cardio-vasculaires, avec pour finalité l'intégration dans un parcours de soins adapté.
- ▶ Mai 2023 s'est tenue une **sensibilisation au risque du mélanome** sur notre territoire avec une communication de l'association « Vaincre le mélanome ». Une conférence publique a été animée par cette association afin de sensibiliser aux risques de l'exposition au soleil et de prévenir les cancers de la peau (carcinome, mélanome...) en présence de skippers et d'un médecin urgentiste.
- ▶ La municipalité, pour sa part, a **distribué des chapeaux** dans les petites sections de maternelles de la Ville et assuré un programme de communication spécifique sur ces risques.



« Le Bus du Cœur des femmes ».



Distribution de chapeaux dans les petites sections de maternelles.

Objectif 4 : actions citoyennes



Journées du patrimoine avec le CMJ.



Conseil des Jeunes Adultes.



Les classes du primaire en visite de « la maison de tous les dangers ».



Participation du CMJ à la course Odyssea.

Inviter la population dans l'action publique : participation citoyenne

Afin de constituer une proximité entre l'équipe municipale et les administrés, il a été décidé de la création d'un service relation citoyenne. Ce service a pour objectif non seulement de renseigner et d'assurer un service public à leur endroit, mais, également, de recueillir leur coopération à la « vie de la cité ».

Création d'un Conseil des Jeunes Adultes

Le Conseil municipal a approuvé la création d'un Conseil des Jeunes Adultes baulois afin de les associer à la vie de la commune, dans le cadre d'une politique jeunesse globale et intégrée à l'action de la municipalité.

La commune tente de faire participer les Baulois de tout âge à la « vie de la cité ». C'est en effet pour que chacun puisse s'approprier l'avenir de sa commune et préparer ainsi son avenir.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) n'est pas moins actif dans ses interventions. Il s'est engagé dans la récolte de fonds pour le Téléthon et s'est également mobilisé dans la participation à la course à pieds solidaire en faveur d'ODYSSSEA (depuis 2022).

Le CMJ est une véritable force de proposition, une vitrine active de la politique communale et constitue le creuset des acteurs de demain pour une politique communale solidaire au profit de l'ensemble des Baulois.

Impliquer les classes scolaires aux animations qui leur sont proposées :

- 1- Journées du patrimoine ;
- 2- Création de la **journée de sensibilisation aux déchets** ;
- 3- Participation au **programme WATTY** : les économies d'énergie,
- 4- **Des animations ludiques et pédagogiques** sur des ressources pédagogiques que les enseignants peuvent s'approprier pour réaliser des activités complémentaires,
- 5- Un **concours d'expression artistique** par thème, comme moyen fédérateur pour les écoles et pour les familles,
- 6- La mise en pratique d'**écogestes à la maison** pour sensibiliser toute la famille ;
- 7- Dans le cadre de la sensibilisation aux gestes qui sauvent, les classes du primaire sont allées **visiter « la maison de tous les dangers »**. C'est une expérience profitable aux enfants qui à cette occasion appréhendent les véritables dangers de tous les jours dont ils n'avaient pourtant jamais pris réellement conscience.

La réserve communale

La réserve communale qui bénéficie de formations, participe pour la majeure partie de son temps à la **prévention et à l'information des usagers**.

Si ses membres ont été d'un grand soutien à l'occasion de la tenue du centre de vaccination, ils poursuivent leurs actions tout au long de l'année et notamment actuellement dans le suivi annuel du « plan canicule » géré par le CCAS.

Objectif 5 : diffuser une sensibilisation aux écogestes

Dans le cadre de la sensibilisation relative au développement durable, la commune s'emploie à prendre toute sa part. Sur chaque lieu de travail, la mairie affiche les bonnes pratiques, autant pour réduire l'impact de sa consommation énergétique que pour respecter l'environnement.

Pour chacun des agents, les recommandations relatives au développement durable visent la maîtrise des dépenses de consommation d'énergie (chauffage, climatisation, électricité, eau) et la suppression des dépenses énergétiques non indispensables.

Les Ecogestes, on y pense

- ▶ La part du chauffage dans les dépenses d'énergie étant majoritaire, il est indispensable de **maintenir la température dans les bureaux à 19°C** : une baisse de 1°=> 7 % d'économie sur le coût. Ne pas ajouter de radiateur électrique pour ne pas perturber la thermorégulation du bâtiment.
- ▶ L'été, **privilégier le ventilateur au climatiseur** qui peut consommer de 16 à 60 fois plus d'énergie et limiter son temps de fonctionnement à la stricte présence des personnes.
- ▶ **Eviter l'activation de la climatisation en dessous de 26°C** et, quoi qu'il en soit, tenir une différence maximale de 6 degrés entre la température intérieure et celle de l'extérieur.
- ▶ Tout matériel en veille électrique (ordinateur, écran, imprimante, chargeur, ...) continue de consommer. Aussi, convient-il d'utiliser des multiprises dotées d'interrupteur afin de **couper leur alimentation en fin de journée** (cela empêche même les cyber-attaques de nuit).
- ▶ Ne pas manquer d'éteindre systématiquement les lumières avant de sortir d'une pièce.
- ▶ **Systematiser la possibilité de réunions en visio-conférence**. Pendant les rendez-vous en distanciel ou visio-conférence, n'activer la caméra qu'en cas de nécessité. Nettoyer régulièrement sa messagerie électronique pour limiter le fonctionnement des serveurs chargés du stockage des données informatiques.
- ▶ **N'imprimer que l'indispensable** et en recto-verso. Se servir du verso des impressions inutilisées comme brouillon.
- ▶ **Bien respecter l'usage des réceptacles de tri-sélectif** mis en place dans les bureaux.
- ▶ À défaut de pouvoir **télétravailler, se rendre si possible au travail à vélo**, en transports en commun ou en covoiturage en adoptant l'éco-conduite lors des trajets. Privilégier la visio-conférence aux déplacements professionnels.
- ▶ **Privilégier les escaliers à l'ascenseur** (c'est même très bon pour le cœur !).

Axe 3

La Baule-Escoublac
sobre et responsable

Objectif 6 : diminuer
les dépenses d'éclairage
public

Résolue à trouver des économies d'énergie et à contribuer au développement durable, La Ville de La Baule-Escoublac a adopté la mise en place d'un procédé dit, intelligent, de la gestion dynamique de son éclairage public.

Renouvellement de l'éclairage public

Hormis l'éclairage urbain de son front de mer, en cours de réhabilitation, la Ville a déjà renouvelé la majeure partie de son éclairage public. Son réseau d'éclairage est désormais équipé de diodes LED qui offrent un éclairage d'une efficacité supérieure et d'une consommation d'énergie inférieure à celle d'un éclairage classique.

Consommations et dépenses annuelles d'éclairage public



Le maillage de son réseau réparti sur toute la commune, alimente 6559 foyers lumineux dont 4000 d'entre eux sont gérés par le protocole DALI (Digital Addressable Lighting Interface) qui permet l'interopérabilité entre les foyers lumineux : interrupteurs, capteurs, éclairages.

Sa particularité réside dans sa capacité à pouvoir graduer à distance l'intensité de chacun de ses foyers lumineux.

Bénéficiant de cette installation, la Ville a mis en place une **régulation de l'intensité des luminaires** des secteurs primaires et tertiaires à hauteur de 50 % de sa puissance, et de 75 % de sa puissance pour les luminaires du secteur secondaire entre 23h et 5h du matin. Imperceptible à l'œil humain, cette baisse de puissance lumineuse est génératrice d'économies d'énergie notables sur les factures de la Ville.

En synthèse, sur les quatre dernières années, les dispositifs mis en place par la Ville ont permis une baisse de 61 % sur la consommation électrique de l'éclairage public.

Réduction de l'éclairage des bâtiments municipaux et des manifestations

Dans le contexte de sobriété, la Ville de La Baule-Escoublac a également décidé la **réduction des plages d'éclairage de certaines manifestations**.

Le Maire a souhaité conserver l'éclairage public pour maintenir la sécurité des biens et des personnes et l'opérabilité de la vidéo-protection.

L'intensité lumineuse a été diminuée de 50 %. Une moyenne de 40000 € d'économie par an est donc évaluée sur l'éclairage public.

Dans cette même démarche d'économie d'énergie, les services des bâtiments travaillent à **généraliser l'éclairage par LED dans tous les bâtiments communaux**. Des détecteurs de présence y sont désormais installés systématiquement : près de 40 bâtiments sont concernés par ces dispositifs dont les accueils, les halls d'entrée et les sanitaires. Ces moyens sont mis en place lors de la réalisation de chaque réfection ou travaux.



Réduction des plages d'illumination de l'Hotel de Ville.



Réduction des plages journalières d'illumination de Noël magique.

Objectif 7 : poursuite de la maîtrise des consommations d'énergie et lutte contre le gaspillage



Régulation du chauffage au sein de la collectivité



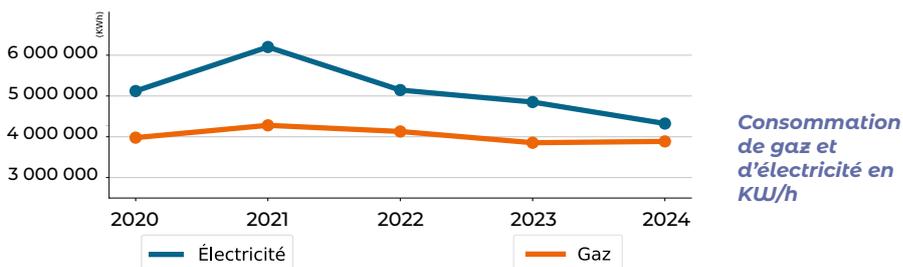
Maîtrise des fluides

Comme dans la majorité des structures, un des principaux postes de dépense concerne les fluides énergétiques. Aussi, après les écogestes pour réduire les dépenses d'électricité et les dispositifs d'économie d'énergie (éclairage de la voie publique et des bâtiments communaux), on ne peut négliger la dépense relative au gaz pour la production du chauffage.

Dans un souci d'économie, le système de chauffage au sein de la collectivité a été modulé pour générer en période de froid une température de 19°C dans les bâtiments administratifs communaux et 17°C dans les salles de pratiques sportives, les ateliers municipaux et lieux de stockage.

Cette régulation de chauffe génère une économie de consommation de Gaz évaluée à environ 30 000 euros par an.

Pour la meilleure maîtrise de cette consommation de gaz relative au chauffage des bâtiments communaux, la Ville s'est dotée d'un **dispositif de type « Smart building »**. Ce dispositif permet une gestion optimisée des bâtiments. Il est doté d'un système de commande, de contrôle, de programmation et d'un moyen d'alerte à distance. Il comprend la gestion des accès aux bâtiments aussi bien que celle du chauffage des bâtiments communaux. Il autorise en temps réel le fonctionnement et la gestion des bâtiments connectés.



De manière générale, le procédé dit « bâtiment intelligent » donne la possibilité de gérer, de programmer et d'intervenir en temps réel sur la gestion du système du chauffage dans chaque équipement public connecté. Pour réguler les chaudières et les ballons d'eau chaude, il prend en compte les températures locales des bâtiments autant que leurs périodes d'inoccupation (nuits, week-ends, vacances scolaires).

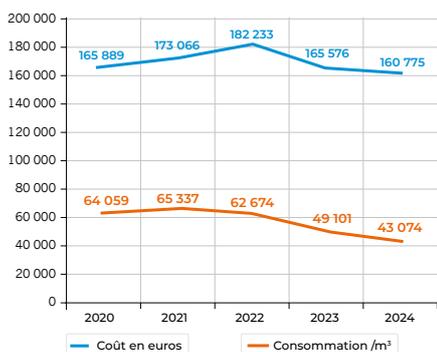
La Ville s'emploie à la bonne gestion de ses dépenses d'énergie, autant qu'à la chasse au gaspillage de ses consommations d'énergie. Une communication en ce sens est délivrée aux agents communaux.

Une économie en eau

Un effort notable a été réalisé sur la consommation de l'eau. Pour prendre en compte l'arrosage relatif aux terrains d'agrément végétalisés, la direction de l'environnement et du cadre de vie a sélectionné de nouvelles essences de plantes plus résistantes aux températures estivales et donc moins gourmandes en eau.

Plusieurs actions sont venues compléter cette chasse au gaspillage d'eau :

- ▶ nouvelle technique de **paillage** adaptée à l'aménagement des espaces fleuris;
- ▶ **entretien du parc du système d'arrosage**;
- ▶ **arrêt d'arrosage** de certains sites avant la publication d'arrêtés de restriction d'usage de l'eau;
- ▶ réalisation des **aménagements plus économes en eau**.



Consommation et coût de l'eau de la Ville

Des contrats responsabilisants

Sur ce volet des économies des fluides, les services ont réécrit les conventions en ce sens. Il est précisé aux locataires, les contraintes financières en cas de dépassement d'un seuil de consommation des fluides. Les seuils retenus sont relatifs au type et à la taille de l'espace locatif et au taux de fréquentation des lieux.

Le but est de responsabiliser et d'accompagner les membres des associations et occupants des locaux communaux en les invitant aux comportements vertueux.

Dans le cadre des projets transversaux, les directions techniques de la Ville (voirie, bâtiments, espaces verts) anticipent leurs interventions de manière conjointe. Aussi, toute prévision de travaux sur l'espace communal fait systématiquement l'objet d'études mutualisées. À cet effet, des **cuves de recueil des eaux pluviales** ont été enterrées avec la collaboration des différents services municipaux.

La direction de la voirie a notamment œuvré pour la mise en place de **revêtements de voirie perméables** et drainants permettant l'absorption de l'eau. Ce revêtement laisse écouler l'eau à travers les différentes couches dont il est constitué, avant qu'elle ne soit filtrée par une couche de géotextile « BIDIM », pour enfin être recueillie dans des bassins enterrés à des fins d'usage de nettoyage de voirie ou d'arrosage des espaces verts.

Les **résultats des économies d'énergie obtenues** sont à considérer au regard des taux d'inflation des prix des matières premières.

En effet, les performances d'économie d'eau auraient pu être supérieures si les fluides n'avaient pas augmenté de manière significative. La consommation du fluide connaît une baisse incontestable.



Revêtements de voirie perméables.



Un logiciel analyse la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Rénovation thermique et énergétique

Dans le cadre de la rénovation thermique et énergétique, le « décret tertiaire » (n°2019-771 du 23 juillet 2019) enjoint les collectivités à réduire la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire.

Pour La Baule-Escoublac, un **diagnostic préalable** est initié en ce sens afin d'identifier les bâtiments publics les plus affectés. Cet état des lieux est désormais engagé avec une priorisation des bâtiments selon le degré d'urgence et le niveau des rénovations à réaliser.

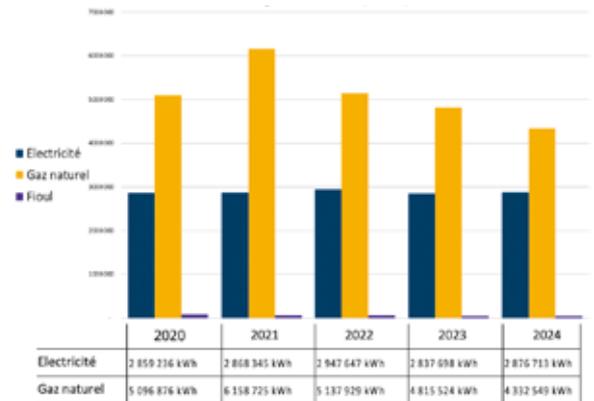
Afin d'accélérer ce plan de rénovation, l'équipe municipale a voté un budget de 6,3 M€ pour un programme de réfection des bâtiments tertiaires entre 2024 et 2026.

Dans le but de performer ces interventions, un bureau d'étude a été consulté pour l'analyse de la consommation énergétique des bâtiments. Pour la réalisation de ce chantier, le logiciel Opéra est installé en mairie à la direction des bâtiments.

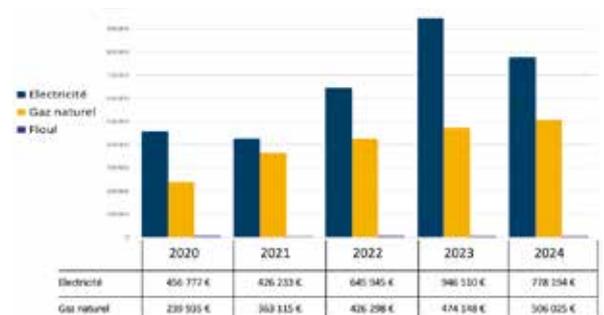
Ce logiciel permet trois actions :

- ▶ mettre en relief et de prendre en compte les relevés thermiques de chacun des bâtiments;
- ▶ réaliser le comparatif des données nécessaires à la priorisation des interventions;
- ▶ effectuer les projections d'interventions au regard des délais mentionnés dans le décret.

Ce travail est un préalable indispensable aux interventions nécessaires à la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire et un outil d'appui pour accroître la performance de sa mise en œuvre.



Consommation énergétique des bâtiments communaux.



Dépenses énergétiques des bâtiments communaux.



Objectif 8 : préserver les ressources patrimoniales et culturelles



Un patrimoine architectural typique à préserver

À la suite de la progression de la montée des dunes apportées par les tempêtes, les pouvoirs publics avaient confié, notamment à la société Benoît, la mission de planter des résineux sur les 700 hectares de dunes pour enrayer le phénomène d'ensablement.

En 1879, le premier train de chemin de fer, Saint-Nazaire - Le Croisic, s'arrête là, au milieu des dunes plantées de pins. De la conjonction de ces plantations et de la création de la gare de chemin de fer naît la station balnéaire de La Baule-Escoublac. Alors, nombre de villas et hôtels sortent du sable dans une mosaïque de styles d'inspiration néogothique ou médiévale, régionaliste ou résolument contemporain.

La Baule-Escoublac devient une « ville-jardin » où se mêle harmonieusement une nature arborée à celui de son patrimoine bâti. Les plus de 6 000 villas qui la composent en font une des principales caractéristiques de l'identité bauloise.

C'est la raison pour laquelle la Ville a poursuivi son engagement de la protection de son patrimoine architectural. La municipalité a consenti au classement « **Site Patrimonial Remarquable** » (SPR) : ce classement correspond au diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, au regard du respect des principes du développement durable.

S'agissant de la commune, le périmètre des SPR comprend plus de 6 000 villas et 45 000 arbres incarnant l'esprit de la « Ville jardin ».

Ce classement vise à protéger le patrimoine des collectivités dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, d'un point de vue historique, architectural, artistique ou paysager, un intérêt public.

Chaque style architectural des hôtels particuliers aux bâtiments publics plus modernes marque son époque et permet aux visiteurs de voyager dans le temps au gré de leur déplacement dans les avenues de la commune.



Des formes et styles architecturaux protégés par un classement « Site Patrimonial Remarquable ».



Eglise Saint-Pierre d'Escoublac.



Hôtel L'Hermitage.



Hôtel de Ville.

Un patrimoine arboré : particularité de La Baule-Escoublac

Cette protection s'est également imposée au « patrimoine arboré » communal dont l'éventail des essences choisies participe au maintien de la végétalisation et à la qualité du cadre de vie de cette ville du littoral.

C'est en ce sens qu'une **charte de l'arbre** a été rédigée et est toujours utilisée comme ressource afin de transmettre les bonnes pratiques pour entretenir, développer et protéger les arbres et espaces végétalisés.

Dans le but de conserver ce paysage si séduisant, de mettre en évidence sa richesse et de contribuer à sa valorisation, des dispositions réglementaires ont été prises par la municipalité pour maîtriser la coupe et l'abattage des arbres et susciter de nouvelles plantations.

La **distribution de plants d'arbres** chaque année lors de l'événement « La semaine de l'arbre » contribue à inviter les Baulois et visiteurs à devenir les planteurs des arbres de demain.

Le but visé par ces rencontres est la sensibilisation des habitants de la commune sur la fragilité des arbres particulièrement vieillissants.

Par ailleurs, la Ville dans le cadre de son plan local d'urbanisme (PLU), contrôle et **impose le remplacement des arbres abattus**.

Enfin, la Ville, faisant le choix du **ZERO pesticide** pour le désherbage, a communiqué pour informer les habitants et les renseigner sur les raisons de ces choix environnementaux.



Charte de l'arbre



Communication jardinage sans pesticides.



Distribution de plants d'arbres aux habitants.



« La Baule en fleurs ».





Espace culturel chapelle Sainte-Anne.



Palais des congrès et des festivals Jacques Chirac-ATLANTIA.



Cinéma Gulf Stream.



La salle des Floralies.



Conservatoire de musique.

Un patrimoine culturel et sportif : caractéristique de « La Baule-Escoublac »

L'offre culturelle de la commune propose plusieurs espaces dédiés à l'expression des arts et pour le plaisir de tous.

Entre les passionnés de musique, de théâtre, de peinture, jusqu'aux cinéphiles, chacun peut trouver les représentations de ses arts préférés. Les programmes culturels, régulièrement renouvelés, animent les saisons artistiques qui s'étendent désormais sur toute l'année.

- ▶ Le service culturel œuvre, à la mise en place des expositions d'œuvres à **l'espace culturel chapelle Sainte-Anne** où nombre d'artistes trouvent leur mise en lumière.
- ▶ **Le palais des congrès et des festivals Jacques Chirac-ATLANTIA** est un lieu unique de rencontre qui s'étend sur plus de 3 500 m². Moderne et connecté, il accueille plus de 120 manifestations par an : des conférences aux séminaires, en passant par les pièces de théâtre, les concerts ou les ballets ... , ce lieu offre une large possibilité de prestations dans une des villes les plus arborées du littoral océanique.
- ▶ **Le cinéma Gulf Stream** situé à 100m de la baie, assure pour le bonheur des cinéphiles, des projections de films tous les jours de l'année.
- ▶ La Baule-Escoublac soutient l'accessibilité à la culture pour tous et met ses locaux à la disposition du **conservatoire intercommunal de musique**. L'enseignement, ouvert aux nombreuses disciplines, s'articule autour de trois axes principaux : la formation musicale, la pratique instrumentale et la pratique collective.
- ▶ **Le site des Floralies** situé à l'entrée de la ville dispose d'un ensemble de salles où les manifestations, théâtres, fêtes associatives et réunions diverses trouvent aisément leur espace nécessaire (grande salle avec estrade, petites salles modulables plus intimistes, cuisines et grand parking attenant).
- ▶ **Le parc des Dryades** plus connu pour ses nombreuses compositions florales comprend au cœur de ses parterres un amphithéâtre de 1500 places. Cette structure accueille différentes animations et notamment l'été, pour ses concerts en plein air. On notera, pour l'accès au plus grand nombre, les 20 places de parking à l'entrée pour les personnes à mobilité réduite.
- ▶ **Le musée Boesch**, du nom de l'artiste qui a fait don du bien immobilier, est un lieu incontournable du patrimoine culturel baulois. Face à ce musée qui expose de nombreuses œuvres artistiques à l'année, une résidence a été aménagée. Cette dernière accueille de jeunes artistes sur des sessions d'environ trois mois pour leur offrir un moment privilégié dans un lieu propice à la création artistique.
- ▶ Inaugurée le 17 mars 2011, **la bibliothèque Henri-Queffélec** atteint une surface d'accueil de plus de 600 m². Dotée d'une nouvelle salle d'animation, elle accueille des expositions thématiques, des conférences ou des animations. Pourvu d'un fonds documentaire de plus de 45 000 ouvrages, ces derniers sont accessibles en ligne sur le nouveau portail de la Bibliothèque.



Le musée Boesch.



La bibliothèque Henri-Queffélec.

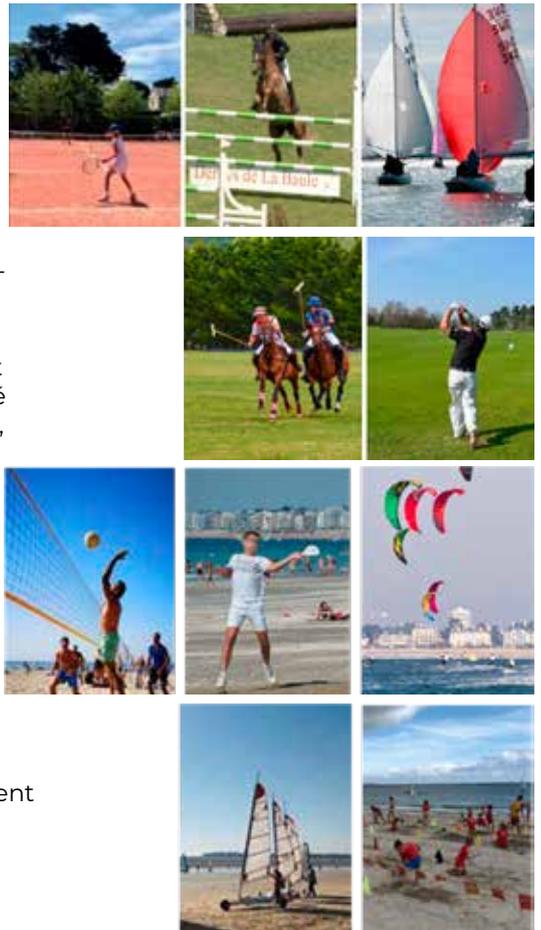
Une programmation riche tout au long l'année

L'attractivité de la Ville passe par l'offre de services culturels que permettent ses structures. Nombreux Baulois et estivants réguliers confirment leur attachement à La Baule-Escoublac, notamment au regard de sa programmation culturelle réécrite chaque année et grâce à son animation sportive. Les associations œuvrent grandement au dynamisme culturel et sportif de la Ville. En effet, l'ADN de l'animation bauloise serait incomplet sans la mention des nombreuses rencontres sportives qui sont organisées à La Baule-Escoublac.

Depuis plus d'un siècle, les animations sportives font la particularité de la station balnéaire. De grands événements comme le Jumping et le Triathlon Audencia La Baule marquent de leur empreinte l'actualité sportive de la station. Entre le tennis, le golf, la voile ou encore le polo, des compétitions sont disputées chaque année et suivies par bon nombre. Ces rencontres amènent, sur la commune, tout type de compétiteurs accompagnés de leur staff et de leur « fan club ».

Par son attraction naturelle, la plage est depuis longtemps le terrain des « sportifs des sables » qui s'affrontent dans les rencontres dénommées « Beach derbys ». Parmi les sports concernés, on compte, le volley, le Jokari, le Kite surf et le char à voile. Leurs compétitions, planifiées bien en amont de la saison estivale, constituent de véritables rendez-vous sportifs, où chacun peut concourir selon son niveau.

Enfin, on n'oubliera pas de mentionner le « mini-Derby » réservé aux enfants, avec le concours de châteaux de sable. En effet, cet événement connaît chaque année un succès incontestable au vu du nombre de participants et d'admirateurs qui s'y déplacent. La presse locale ne manque jamais le déplacement et la couverture de l'événement.



Pour une mémoire durable

Afin de conserver l'héritage patrimonial, matériel et immatériel communal, **le service des archives** à la charge de tenir à jour un état détaillé de ses biens matériels ou documentaires et de les préserver dans les conditions réglementaires de conservation.

En raison de l'intérêt public des archives communales, il est de la responsabilité de chaque collectivité d'en assurer leur conservation. Toute commune est propriétaire de ses archives et doit assurer les frais de leur conservation. Cette responsabilité comprend sa gestion, l'aménagement de son local de conservation jusqu'au travail de restauration des œuvres et documents. Pour plus de précision, sa composition compte aussi bien l'ensemble des différents documents administratifs, les œuvres d'art que l'inventaire des biens mobiliers.

Les archives de la Ville de La Baule-Escoublac sont conservées au sein de l'Hôtel de Ville dans un local de 200 m² prévu à cet effet accueillant 800 mètres linéaires d'objets et de documents (local aveugle, accès restreint, ventilation, suivi des températures, résistance au sol).

Dans un souci de protection environnementale, l'Hôtel de Ville procède à l'enlèvement et à la destruction des archives éliminables par l'intermédiaire de l'Association « **Les Papiers de l'espoir** ». Cette opération est réalisée dans les règles qu'impose le caractère confidentiel de la nature de ces documents d'archives.

Le recyclage de ces papiers chaque année peut permettre à l'association d'économiser la valeur de 40 camions-citernes de pétrole. Les fonds annuels dégagés de la collecte de cette association humanitaire et écologique sont investis dans le développement de projets éducatifs, notamment dans les pays en voie de développement.

Le service des archives de la Ville se tient à la disposition du public pour communiquer, valoriser et transmettre les informations sur le patrimoine historique de la commune.



Le local des archives de la Ville de La Baule-Escoublac.

III - Les fiches actions relatives aux interventions des services communaux en faveur du développement durable

Gestion dématérialisée des demandes de subvention

OBJECTIFS

1. Centraliser les demandes de subventions sur un agent dédié.
2. Assurer un suivi électronique des demandes.
3. Réduire la consommation de papier.

INDICATEURS QUANTITATIFS

65 demandes de subvention déposées ;
61 demandes de subvention année N-1 :
1 259 679 € de subventions pour les demandes de l'année 2024 : pour plus d'une soixantaine d'associations

INDICATEURS QUALITATIFS

3 dossiers refusés pour insuffisance de pièce.
5 dossiers « hors délai »
35 notifications d'attribution de subvention.
26 notifications de refus de subvention.

Description de l'activité

La Ville de La Baule-Escoublac dispose d'un tissu associatif important. Les associations interviennent dans de très nombreux secteurs d'activité, que ce soit dans le sport, la culture, la solidarité, ou d'autres encore comme, la mémoire patriotique ou des anciens combattants.

En 2024, le montant total des subventions s'est élevé à près de 1,26 M€.

Décision : création d'un portail numérique pour le dépôt des demandes de subventions :



Sur un volet plus « durable » une action a été portée en faveur de la baisse de la consommation des supports des documents-papiers. Auparavant, les demandes de subventions s'effectuaient au moyen de support papier comme pour tous les documents réclamés pour constituer chaque dossier de subvention. Cette pratique est désormais révolue au profit d'une transmission dématérialisée.

Dans un but d'efficacité, la gestion des demandes de subvention a été rationalisée.

Si cette gestion était précédemment effectuée par deux services distincts, celle-ci est désormais confiée à un seul agent affecté à 50 % au service relation citoyens et à 50 % au contrôle de gestion.

Ce nouveau fonctionnement permet le suivi des dossiers depuis leur demande initiale jusqu'à la notification d'attribution ou de refus de subvention.

Avancées en cours :

- ▶ Afin d'accéder à la demande des subventions une adresse électronique générique a été initiée sur le site de la ville : demandesubvention@mairie-labaule.fr.
- ▶ Pour l'année 2024, une campagne en faveur des demandes de subventions dématérialisées a été réalisée le dernier trimestre 2023.
- ▶ 2024 marque l'année des derniers envois par courrier/papier des notifications d'attribution ou de refus des subventions.

Actions à mener

- ▶ 2025 : tous les avantages en nature compteront dans le calcul des subventions.
- ▶ 2025-2026 : les notifications seront transmises par voie électronique, avec accusé de réception.

>Démarche qualitative dans la gestion des demandes de subvention > Réduction de l'usage des supports « papier » > mise en place d'un outil de gestion dématérialisé de la demande >

Soutien de la fonction d'ATSEM

OBJECTIFS

1. Créer la charte des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).
2. Identifier le périmètre de travail d'un ATSEM.
3. Identifier son environnement et ses conditions de travail.

INDICATEURS QUANTITATIFS

1 ATSEM affectée par classe par la Ville de La Baule-Escoublac.

INDICATEURS QUALITATIFS

Les ATSEM sont régies par les statuts de la fonction publique et notamment par le décret n°2018-152 du 1^{er} mars 2018.

L'article R412-127 du code des communes indique que toute classe maternelle doit bénéficier des services d'un agent communal occupant l'emploi d'agent spécialisé des écoles maternelles et des classes enfantines.

L'article Art. 2018-152 du 1^{er} mars 2018 mentionne l'étendue des missions de l'ATSEM sur l'aide et les soins aux enfants.

De la charte des ATSEM

L'objectif de la création de la charte des ATSEM est de décliner l'ensemble de leurs missions auprès des enfants ainsi que garantir leur place et leur rôle au sein de leur équipe pédagogique. Cette charte rappelle le rôle des ATSEM dans leur contribution à l'accueil, à l'instruction et aux soins apportés aux enfants des classes de maternelle. Elle précise également le cadre de leur collaboration avec les enseignants dans le processus éducatif. Enfin, la charte donne le périmètre, le contexte et les conditions de

travail de leurs missions.

Les articles de cette charte spécifient autant les séquences d'intervention des ATSEM au cours de leurs journées, que leur participation à la concertation de l'organisation pédagogique.

Au-delà de la description des missions de l'ATSEM, la charte souligne le positionnement exigeant de l'ATSEM placé au cœur d'un environnement relationnel complexe pour être à la charnière de trois autorités.

Si l'ATSEM reconnaît le maire comme son employeur et donc comme son autorité administrative, il se tient également sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement auquel il a été affecté, et également sous celle de l'autorité parentale des enfants dont il a la charge.

L'ATSEM travaille au soutien des enseignants dans la préparation des activités pédagogiques, l'encadrement, la surveillance et la participation aux animations.

La charte apporte à ce titre un certain nombre de précisions relatives à cette collaboration entre l'ATSEM et l'enseignant. On y souligne notamment le dialogue indispensable dont la communication sur les projets, les attendus et les modalités de fonctionnement font partie.



Avancées en cours :

- ▶ Rappel des missions de l'ATSEM au sein des écoles de maternelles;
- ▶ confirmation des limites du périmètre des missions pédagogiques et des responsabilités;
- ▶ validation des conditions de travail de l'agent technique spécialisé des écoles maternelles.

Requalification de la promenade de mer

OBJECTIFS

1. Répondre au besoin des nouvelles mobilités et pratiques d'usage de circulation douce.
2. Renforcer la structure de l'ouvrage de soutènement du remblai en proie à des défaillances.
3. Créer un espace de convivialité avec l'introduction d'une végétalisation adaptée au littoral.

INDICATEURS QUANTITATIFS

5,4 km de front de mer.

Nombre de descentes de plage aménagées PMR : 8 au lieu de 3 actuellement.

Nombre d'arbres plantés sur la promenade de mer : près de **800** contre 200 aujourd'hui.

480 appuis pour vélos.

904 mètres linéaires de bancs de repos.

INDICATEURS QUALITATIFS

Installation de panneaux photovoltaïques sur tous les mobiliers urbains de la promenade pour l'éclairer.

Largeur du profil de la voie est de **22 m** dont **13,3 m** dédiés aux piétons face au **4 m** actuels.

Description de l'activité

Aujourd'hui, force est de constater que l'aménagement séculaire du front de mer apparaît obsolète et vieillissant, tant pour les résidents que pour les touristes. Au regard du diagnostic réalisé, il devient impératif pour répondre aux besoins physiques des lieux et aux nouveaux usages de cet espace par la population :

- ▶ de favoriser les mobilités douces et actives en rééquilibrant le partage des usages sur le front de mer,
- ▶ de créer de nouveaux espaces de convivialités et de



promouvoir une diversité de services et d'activités, avec des aménagements innovants répondant aux défis de la transition écologique,

- ▶ de valoriser la place du végétal à l'image de la « ville-jardin » au bord de l'océan,
- ▶ de reconstruire le mur soutènement du front de mer qui a révélé ses nombreuses dégradations (fissurations, corrosion, affaissement des appuis, ...).

La reconfiguration du front de mer est reconnue comme indispensable pour la pérennité de trait de côte et la sécurité de ses usagers. Toutefois, son aménagement doit répondre à nombreux critères environnementaux urbanistiques et sociétaux.

Les travaux vont engendrer la désimperméabilisation de 9000 m² de surface, l'accueil d'une nouvelle végétalisation répondant aux contraintes du réchauffement climatique et l'implantation de zones de convivialité

réclamées par les Baulois. Afin de retisser la trame entre plage et forêt et de gommer la forte minéralisation de ce bord de mer, des aménagements paysagers adaptés, un mobilier urbain neutre et un éclairage public discret ont été choisis pour se fondre dans le nouveau paysage de la promenade de mer.

Avancées en cours :

- ▶ Désamiantage de la voie polluée avant la poursuite de travaux;
- ▶ obtention de l'accord de la préfecture s'agissant de l'empiètement indispensable sur la plage pour la réfection du mur de soutènement du front de mer;
- ▶ aménagement avec 35 % d'espace en plus pour les piétons;
- ▶ emploi de matière première recyclée et aménagement du revêtement par des matériaux clairs;
- ▶ favorisation de l'accès aux PMR.

Démarche de sécurisation du front de mer et son espace public > triplement de l'espace de promenade dédié > sécurisation d'une piste cyclable bidirectionnelle > accès plus ouvert à la plage pour les PMR

La mobilité professionnelle

OBJECTIFS

1. Permettre aux agents d'enrichir leur parcours professionnel.
2. Donner aux agents le moyen de développer de nouvelles compétences.
3. Répondre à une réorganisation interne ou à un besoin de reclassement professionnel.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Plusieurs réunions et entretiens se sont tenus pour la mise en place de cette commission et validation des premières mobilités internes.

3 agents ayant bénéficié du service de mobilité interne.

INDICATEURS QUALITATIFS

2024 : création de la commission « Mobilité » au profit du personnel de la mairie. Un agent de la DRH a été spécifiquement nommé pour animer et assurer le suivi de cette commission, avec la charge d'instruire les dossiers de demande de mobilité des agents : mutation, intégration directe, détachement ou encore la mise en disponibilité.

Description de l'activité

Cette commission a comme premier objectif de répondre aux attentes des agents, de les accompagner et de faciliter leur démarche de mobilité.

Elle vise à leur donner une perspective d'évolution au sein des services de la commune ou de ceux des autres collectivités. C'est un moyen pour laisser libre cours aux ambitions des agents sur les postes à pourvoir.

État des lieux et volonté municipale

Dans un souci de développer le bien-être au travail et d'accompagner les agents dans leur démarche, la municipalité a validé la création de cette commission « Mobilité professionnelle ».

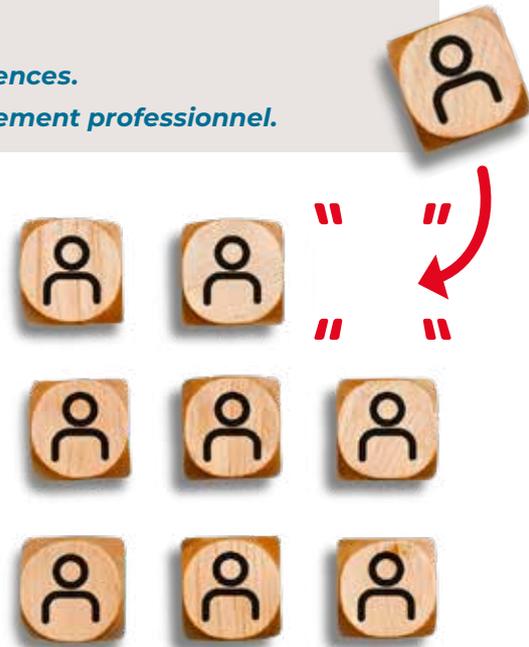
Cette action sur la mobilité vise à répondre aux attentes des agents pour leur permettre de s'épanouir et se réaliser professionnellement.

Certains agents arrivent à des usures professionnelles sur des postes à fort investissement personnel. D'autres ne feraient pas le pas pour changer de métier, mais répondraient plus facilement à l'ouverture d'un poste en interne. Des agents ont parfois fait le tour de leur poste, et vivent une lassitude de leur emploi ou encore, seraient intéressés de s'investir sur de nouvelles missions sans changer de métier ou d'environnement de travail. Cette mobilité répond aussi aux cas de reclassement à l'occasion d'une réorganisation de service ou de suppression de poste.

Cette mobilité permet aux agents d'enrichir leur parcours professionnel et/ou de développer de nouvelles compétences dans l'éventuel souhait d'une évolution professionnelle.

Par le biais du réseau interne, la DRH communique sur la mobilité.

Afin de répondre aux sollicitations des agents de la collectivité, la DRH anticipe et travaille en amont



sur les postes à pourvoir à la faveur de la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Actions à mener

- ▶ Développer la communication interne sur la mobilité ;
- ▶ favoriser les temps d'accompagnement et de tuilage ;
- ▶ informer sur le descriptif des emplois disponibles ;
- ▶ donner aux agents le goût du développement personnel et de l'évolution professionnelle pour un meilleur épanouissement ;
- ▶ travailler à identifier le plus en amont possible les usures professionnelles.

Gestion des formalités administratives

OBJECTIFS

1. *Limiter l'usage de papier dans les échanges et instruction des dossiers administratifs.*
2. *Réduire l'impact environnemental dans la cessation de l'usage des produits phytosanitaires.*
3. *Limitation des déplacements relatifs aux formations professionnelles.*

INDICATEURS QUANTITATIFS

3847 demandes de CNI

3940 demandes de passeports

81 dossiers de mariage

98 demandes de concession de cimetière.

INDICATEURS QUALITATIFS

13 agents

4 sites

Evolution des demandes en 2024 :

- ▶ forte tension pendant l'année eu égard à une hausse des demandes de titre d'identité,
- ▶ adaptation aux nouveaux processus administratifs,
- ▶ organisation de deux périodes électorales.

Description de l'activité

Le service des formalités administratives (SFA) a notamment la charge de la gestion des demandes des cartes nationales d'identité, des passeports, de la rédaction des actes d'état civil et de l'établissement des formalités administratives. Sa responsabilité s'étend sur l'organisation des élections, tout en assurant la gestion des trois cimetières et celui du suivi du recensement de la population.

Si ce service est dédié à des missions majoritairement



administratives, il participe toutefois à son niveau à la réduction de l'impact de la collectivité sur l'environnement.

Décision : dématérialisation des actes administratifs.

COMEDec (Communication Electronique des Données de l'État Civil) est une plateforme de routage sécurisé de données d'état civil entre professionnels. L'objectif de son usage est de dispenser les usagers de fournir un acte d'état civil lors de leurs démarches administratives.

Son installation au sein du service a permis de réduire considérablement le nombre d'impressions de documents ainsi que l'utilisation des services de la Poste.

Le SFA n'a plus besoin de transmettre par courrier papier les actes vers les autres mairies et vers les partenaires extérieurs tels que les cabinets de notaires ou encore les services de l'État (préfectures).

Avancées en cours

- ▶ Réduction des dossiers papier grâce à la dématérialisation de nombreuses procédures (carte nationale d'identité, passeports, élections, état civil et funéraire).
- ▶ Pour réduire l'impact des déplacements, les formations professionnelles en interne, interco et webinaire sont privilégiées lorsqu'elles sont proposées.
- ▶ À l'occasion des cérémonies de mariage, il est indiqué dans la charte de bonnes pratiques que seuls les matériaux biodégradables peuvent être lancés.
- ▶ L'entretien des cimetières, réalisé par le Service des Formalités Administratives, se fait sans utilisation de produits phytosanitaires. Les désherbages mécaniques et thermiques sont désormais exclusivement appliqués.

Action de dématérialisation du fonctionnement de la gestion administrative du service > Réduction de l'usage des supports papier > changement de traitement des aires végétales dans les cimetières

L'Art et la Culture pour tous

OBJECTIFS

1. Développer la médiation et l'éducation artistiques et culturelles.
2. Proposer des offres culturelles adaptées aux différents publics.
3. Développer des services pour favoriser la rencontre de l'art et du public (artothèque, ...).

INDICATEURS QUANTITATIFS

6 agents du service en contact avec le public, dont un dédié à la médiation tout public et de groupe (musée Boesch et Chapelle Sainte-Anne).

Nombre de bénéficiaires des actions culturelles ou d'animation : **à déterminer.**

4 actions hebdomadaires par semaine en faveur du public (bibliobus, portage à domicile) :

4 temps de médiation culturelle à destination des écoles : rencontres pour les classes d'un même niveau.

INDICATEURS QUALITATIFS

15 partenaires bénéficiaires de services culturels (écoles, résidence sénior, acteurs sociaux...)

115 458 entrées dans les différentes structures culturelles communales :

Description de l'activité

La municipalité s'est engagée à développer les animations et la culture en général et à favoriser sa transmission auprès de tous les publics baulois.

Les équipements culturels municipaux (bibliothèque, musée Boesch, Espace culturel Chapelle Sainte-Anne...) proposent à cet effet des actions et des accueils adaptés aux différents publics (personnes âgées, personnes

éloignées de la culture ou jeune public...).

État des lieux et volonté municipale

La municipalité s'est engagée à poursuivre le déploiement de l'offre artistique et culturelle.

Aussi, les agents du service vont à la rencontre des habitants pour permettre à chacun d'accéder à l'offre de lecture proposée et, par ce biais, renforcer le lien social avec les plus isolés (bibliobus, portage à domicile, ...).

Par ailleurs, l'équipe municipale a souhaité également inventer de nouvelles formes d'échanges et de rencontres culturelles.

Cela permettrait à des particuliers ou des associations baulois d'emprunter des œuvres pour les accrocher dans leurs habitations ou locaux.

La volonté politique est également de poursuivre et de développer le lien culturel avec les écoles, les structures sociales ou médico-sociales, ainsi que les établissements pour les aînés... L'ambition est de proposer des offres adaptées au regard des contenus et d'assurer un accueil adéquat à leur public respectif.



Décision des orientations et des actions à mener

- ▶ Développer les temps de médiation vers l'ensemble des publics baulois;
- ▶ communiquer spécifiquement sur ces services;
- ▶ renforcer les partenariats avec les différentes structures du territoire pour toucher un plus large public;
- ▶ mettre en place un service original d'artothèque;
- ▶ développer l'animation culturelle au sein des programmes des écoles.

Démarche qualitative en faveur de la circulation douce > favorisation du cadre de vie communal > soutien pour le transport alternatif > communication sur le moyen de transport par le cycle

Économie et attractivité

OBJECTIFS

1. Optimiser la méthode de traitement des demandes d'autorisations de changement d'usage afin d'augmenter la productivité.
2. Simplifier la procédure de demande d'autorisation de changement d'usage pour les usagers.
3. Réaliser des économies et réduire l'impact écologique de fonctionnement.

INDICATEURS QUANTITATIFS

1190 dossiers traités de demandes d'autorisation de changement d'usage en 2023 : dont, 440 demandes gérées en format papier, soit 37 %.

750 demandes gérées en format numérique au moyen du portail citoyen : soit 63 %.

INDICATEURS QUALITATIFS

Tendance de l'année 2024 : poursuite favorable des demandes d'autorisation sous format numérique : + **3 %**

Baisse de la consommation de feuilles de papier relative aux dossiers de demande



Notons que la validité de cette autorisation est de trois ans.

Pour ce faire, deux options sont proposées à La Baule-Escoublac pour déposer sa demande d'autorisation de changement d'usage :

- ▶ un formulaire papier disponible en mairie peut être complété en y joignant les justificatifs demandés.
- ▶ La demande peut également être déposée par la complétude d'un dossier numérique ad hoc sur le portail citoyen.

Avant l'année 2023, toutes les demandes d'autorisation étaient imprimées à titre d'archive de gestion. Désormais, plus de 7000 impressions seront évitées.

Soucieux des enjeux environnementaux, une nouvelle approche de gestion est adoptée :

- ▶ Les demandes d'autorisation sont désormais « imprimées sous format PDF ».
- ▶ Les demandes d'autorisation sont donc désormais archivées dans un dossier de sauvegarde numérique, accessible pour tout suivi, modification et renouvellement.
- ▶ Ce travail d'optimisation de gestion permet ainsi une économie de temps et de moyen.

Description de l'activité

Dans le cadre du dispositif de déclaration de « changement d'usage » des locaux sur la commune et conformément aux dispositions des articles L. 631-7 et suivants du code de la Construction et de l'Habitation, la commune assure le suivi des demandes correspondantes.

Afin d'effectuer la location de sa résidence secondaire, et ce, pour de courtes durées pendant l'année, tout propriétaire à l'obligation de demander une autorisation de changement d'usage de son logement auprès de sa mairie.

Une mobilité douce

OBJECTIFS

1. Réduire la circulation automobile et encourager le non-recours à la voiture sur les petits trajets.
2. Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).
3. Augmenter la part des modes de déplacements alternatifs.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Parc de vélos électriques en libre-service.

14 stations de vélos électriques.

4 bornes de gonflage.

90 à 110 de vélos en libre-service selon la saison

65 kilomètres de piste cyclable à terme

INDICATEURS QUALITATIFS

On note la bonne utilisation des vélos électriques en libre-service en 2023 :

76273 km

4100 inscriptions à l'application « La Baule vélo libre-service ».

Description de l'activité

La municipalité s'est engagée à développer les aménagements cyclables tout en favorisant le partage de la voie à tous les usagers.

Le « Plan vélo » prévoit la création de 12 itinéraires structurants d'une distance totale de 65 km.

État des lieux et volonté municipale :

La municipalité s'est engagée à poursuivre le déploiement des aménagements cyclables.



Actuellement, plus de 50 km de voies cyclables sont déjà réalisés. Chaque travaux de requalification de la voirie donne l'occasion de poursuivre la mise en place de nouvelles pistes cyclables.

Actuellement, une piste de 3 kilomètres est en cours de réalisation. Depuis le quartier de Kerquessaud, cette piste permettra de rejoindre la ville de Guérande.

La volonté est de poursuivre l'aménagement de voies à circulation partagée.



Engagement des actions à mener

- ▶ Solliciter les Baulois sur leurs nouveaux souhaits en matière d'aménagement de voies douces,
- ▶ Mettre en valeur des pistes cyclables par une signalétique appropriée,
- ▶ Poursuivre le déploiement d'aménagements cyclables les plus sécurisant pour les cyclistes,
- ▶ mettre un dispositif pour tenter d'apprécier le taux de fréquentation des pistes afin de connaître les pistes les plus emprunter.

Déployer une médiation culturelle et l'éducation artistique > faire évoluer les formules d'accueil de groupe > développer la communication culturelle en faveur de tous les baulois

Rayonnement citoyen

OBJECTIFS

1. Développer l'outil numérique en faveur de la relation à l'utilisateur : le Portail Citoyen.
2. Donner à l'utilisateur le moyen d'effectuer ses démarches administratives et de les suivre.
3. Permettre à chacun, par ce portail, de soumettre ses avis et suggestions.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Depuis le lancement du portail citoyen de la ville :

3 053 démarches réalisées en 2024

2023 : 2 330

2022 : 723 (6 mois)

INDICATEURS QUALITATIFS

Présence d'**une quarantaine** de formulaires dédiés sur le Portail Citoyen dont **18** nouveautés pour l'année 2023 : nombreuses informations avec une soixantaine de liens de redirections vers le service public, le site de la ville ou nos prestataires/partenaires.

Description de l'activité

Le **portail Citoyen** répond concrètement aux nouvelles attentes des citoyens Baulois. Depuis un guichet unique en ligne, il garantit à chacun l'accès à ses démarches d'état-civil et à leur suivi. C'est un véritable outil de dialogue avec les services publics.

Par sa charte graphique, il personnifie la collectivité et ses valeurs. La qualité et la rapidité du traitement des demandes contribuent, quant à elles à instaurer une relation privilégiée avec les administrés.



C'est un guichet virtuel, multi-canal et personnalisé, dédié aux téléservices à l'adresse des usagers Baulois. Accès au portail citoyen de La Baule-Escoublac :

mesdemarches.labaule.fr

Il met à la disposition des usagers Baulois les formulaires dématérialisés pour ses démarches administratives.

Les démarches sont également accessibles depuis le site web de La Baule-Escoublac : www.labaule.fr

Lorsqu'un usager Baulois sollicite une de ces démarches, un formulaire permet d'instruire sa demande et de la transmettre à un agent chargé de la traiter.

Le portail citoyen permet aussi, la sauvegarde de l'historique de ses démarches, les échanges avec la collectivité et la transmission éventuelle de documents.

L'utilisation régulière du Portail citoyen permettra d'améliorer le service rendu aux administrés

Baulois et contribuera à l'amélioration du cadre de vie de la ville : ce lien avec les usagers développera une meilleure communication de proximité.

On constate d'ores et déjà que la mise en place de cet outil numérique a rendu plus attractif l'accès aux démarches administratives. Il facilite indéniablement la gestion des démarches pour les usagers et également leur traitement par les agents de la collectivité qui les traitent plus directement.

Enfin, l'utilisation de ce portail citoyen a déjà infléchi de près de la moitié, le nombre de courriels adressés à l'accueil de l'Hôtel de Ville, et d'autant le nombre de courrier papier.

Démarche administrative facilitée > simplification de la gestion des dossiers
> réduction du nombre de courriels > favorisation de la communication à l'adresse des usagers

Un dispositif « écoplage »

OBJECTIFS

1. Limiter l'érosion de la plage par la mer sur le secteur de Lajarrige.
2. Capter l'eau de mer filtrée par le sable pour remplir la piscine municipale d'eau salée.
3. Recueillir l'eau de mer pour l'utiliser dans le cadre de thalassothérapie.

INDICATEURS QUANTITATIFS

Après étude on sait que plus de **55 000 m³** de sable peuvent être perdus en 10 ans sur la plage de La Baule.

Chaque année, au printemps on peut observer le ballet des camions venir recharger de sable la plage de La Baule.

10 000 à 15 000 m³ de sable sont déposés chaque année pour pallier l'attrition de la plage par les courants marins.

INDICATEURS QUALITATIFS

Depuis 5 ans, un dispositif que l'on nomme ECOPLAGE, a été installé pour notamment freiner l'usure de cette plage bauloise qui s'étend sur plus de 5 km de long.

Afin de suivre l'incidence de ce nouveau dispositif, 2 relevés topographiques annuels sont réalisés depuis 5 ans.

Description de l'activité

La municipalité suit avec régularité les mouvements de la plage qui la rattache à l'océan et lui confère le titre de ville balnéaire. Cette plage inscrite dans la monographie de la ville en fait toute son attractivité et contribue indiscutablement à son activité économique.

Volonté de protéger son patrimoine littoral

Le dispositif Ecoplage est un système de drainage fixé dans la plage à 1,50 m de profondeur et sur une longueur d'environ 1km. Son système aspire l'eau à marée basse comme à marée haute pour limiter l'action d'enlèvement du sable et retenir la plage plus durablement.

Par ailleurs, l'eau aspirée par le drain est recueillie pour remplir la piscine municipale d'eau salée et alimenter le centre pour remplir d'eau salée la piscine municipale et alimenter le centre de thalassothérapie.

La température de l'eau et sa filtration par le sable permettent en conséquence de faire des économies sur la filtration chimique comme sur les dépenses de chauffage.

Si l'incidence de ce dispositif ne permet pas de remodeler la plage, on constate, cependant, une baisse significative de sable emporté au large ; en témoigne une baisse de rechargement



Engagement des actions

- Suivi régulier de l'évolution de la masse sablonneuse ;
- projet d'extension du système Ecoplage au niveau de l'avenue de Gaulle pour ralentir la perte de sable au niveau de ce secteur ;
- poursuite de l'exploitation du processus visant le déploiement d'un système d'hydrothermie pour l'alimentation du système de chauffage des bâtiments communaux du centre-ville ;
- ce projet, conjoint à la requalification de la Promenade de Mer, ne pourra aboutir qu'avec l'avancée des travaux sur le front de mer.



Maintenir la qualité du patrimoine littoral > surveiller l'évolution du déplacement sablonneux
> Poursuivre l'exploitation du dispositif « écoplage » visant la mise en place d'un système de chauffage par hydrothermie



Plus d'infos: Hôtel de Ville de La Baule-Escoublac
7, avenue Olivier Guichard - BP 172 - 44504 LA BAULE CEDEX



@VilleLaBaule

VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

labaule.fr